



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 11/03/2022	L'an deux mil vingt et deux, le 17 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D'AFFICHAGE 18/03/2022	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Thomas MATALI, Antoine NOZAY (arrivé au point 5), Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 4).
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Nolwenn MARTIN
EN EXERCICE..... 14	Absents excusés : Patrick CHRISTEL
PRESENTS..... 12	Pouvoirs : De Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM
VOTANTS..... 13	Secrétaire de séance : Sonia LEPAGE

N° 03.2022.06 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Indemnités de fonction du nouvel adjoint

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal fixe les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Madame le Maire préfère maintenir son indemnité à 43 % au lieu de 51,6 % comme le prévoit l'article L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal fixent pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseiller délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseiller délégué : 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Mme Le Maire
Sylvie GALIC

